

Initiatives ministérielles

nous voulons respecter le concept général d'une saine gestion budgétaire. Je sais que la députée s'oppose à la taxe sur les produits et les services et à d'autres projets similaires. Elle le fait tout bonnement, en affirmant que nous n'avons pas à taxer tous les gens, qu'il suffit d'en taxer certains, comme les sociétés. Elle prétend que nous pouvons aussi réduire les dépenses inutiles. Pourtant, jusqu'à maintenant, ni elle, ni ses collègues n'ont fait de suggestions logiques et réalisables pour résorber le déficit. Elle en comprend pourtant, elle aussi, la nécessité. Malheureusement, il faut réduire tous les programmes, y compris celui-là, comme les logements et tout le reste, si nous voulons un jour ne plus avoir à consacrer 35c. sur chaque dollar prélevé, au paiement de l'intérêt de notre dette nationale.

• (1300)

M. Bevilacqua: Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre que je veux remercier pour avoir déclaré dans son discours, du moins d'après ce que j'ai compris, qu'il reconnaissait le caractère multiculturel de la société canadienne contemporaine. Je peux me tromper, mais je crois qu'il sera d'accord. Sur cette base, je voudrais connaître sa réaction au fait que nous ayons au Parlement des comités permanents chargés des communications de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme. Si la culture contemporaine du Canada est bien multiculturelle, pourquoi avons-nous besoin de ministères distincts de la Culture et du Multiculturalisme?

Deuxièmement, je voudrais poser une question au sujet de la Loi canadienne sur le multiculturalisme, surtout en ce qui concerne les droits de la personne. Dans un discours prononcé devant le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le ministre du Multiculturalisme a dit qu'à part le fait qu'elle établit le multiculturalisme comme caractéristique précieuse de notre identité nationale, cette loi a d'importantes répercussions sur le plan des droits de la personne parce qu'elle reconnaît à tous les citoyens, quelle que soit leur origine raciale et culturelle, le droit de participer pleinement à la société canadienne, tout en ayant leur façon à eux d'être Canadiens.

Étant canadien de naissance, je voudrais demander ceci au ministre: quels droits la Loi sur le multiculturalisme me confère-t-elle que je n'avais pas auparavant en

vertu de la Charte des droits et libertés, de la Loi sur les droits de la personne et de la Loi sur la citoyenneté?

M. Redway: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions. Si j'ai bien compris, il en a posé deux, la première étant pourquoi nous devrions avoir un ministère du Multiculturalisme distinct du ministère de la Culture. Est-ce que je me trompe?

Comme le député le sait, il y a toutes sortes de ministères qui remplissent de très nombreuses fonctions. Je considère celui-là à la lumière de ce que le député a dit dans sa deuxième question, dans laquelle il a demandé, je crois, quels droits il a maintenant qu'il n'avait pas avant l'adoption de la Loi sur le multiculturalisme.

À mon avis, toute la question se résume à lever les obstacles. Qu'un comité spécial ou un ministère s'occupe de cette question, l'important dans ce dossier, c'est de lever tous les obstacles qui se dressent devant les Canadiens, quelle que soit leur origine, et qui les empêchent de vivre pleinement leur identité canadienne. Si le député n'estime pas qu'il existe des obstacles, je l'invite à regarder autour de lui, mais je présume qu'il saisit mon point de vue. Selon moi, c'est à quoi se résume toute cette question.

Comme je l'ai dit, dans ma ville il existe plus de 60 groupes culturels issus des quatre coins du globe. Il y a quelques années, dans cette ville, les gens de descendance autre que française ou anglaise se préoccupaient vivement des citoyens d'autres origines encore. Ces préoccupations ne se sont pas entièrement dissipées aujourd'hui, mais elles ont grandement été atténuées.

À mon avis, ce genre de mécanisme, qu'il s'agisse de la Loi sur le multiculturalisme, du comité sur le multiculturalisme ou du ministère du Multiculturalisme, constitue une façon de lever ces obstacles, dont le député est conscient, je le sais, et que, comme moi-même et le gouvernement, il voudrait voir disparaître.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir parler du projet C-18 qui vise à établir un ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté, parce qu'il présente de sérieuses lacunes. Il est peut-être possible de le corriger pour le rendre utile, mais l'une des difficultés est que le rôle du ministère n'est pas défini. Par exemple, le projet de loi, à l'article 4, page 1, dit essentiellement que les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent d'une façon générale aux domaines liés au multiculturalisme et à la citoyenneté,